



Non respect de contrat (societe de chauffage)

Par **thierrounet02_old**, le **08/12/2007** à **15:49**

bonjour
je suis actuellement sous contrat avec une societe fournissant du gaz (pour ne pas la citer). il se trouve que j'ai opté pour un reglement en 6 fois. ca fait 2 ans de suite que je galere car la societe m'a preleve a 2 reprises l'integralite de la somme sous pretexte qu'elle s'est trompe et que je ne pouvais pas beneficier de ce mode de paiement.elle m'a rembourser la somme l'an dernier et j'ai pu regler en 6 fois mais cette annee, avant de me rembourser, elle m'oblige à signer un autre contrat.rnma question: peut-elle casser un contrat et me mettre dans l'obligation de souscrire un autre contrat? je precise que la responsable commerciale m'a menace de retirer ma cuve si je n'acceptais pas.rnmerci de votre aide